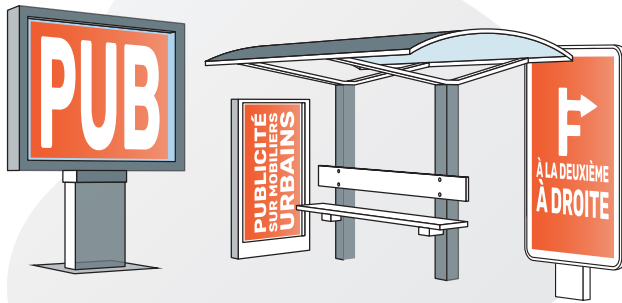


Chaque support est soumis à des obligations nécessitant un traitement spécifique par vos services



AUTORISÉ OU NON

Les supports relevant de la publicité extérieure doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable, ou d'une déclaration préalable. (Cerfa 14798*01).

Article R.581-6 à R.581-21-1 du Code de l'environnement.

CONFORME OU EN INFRACTION

Un dispositif publicitaire doit respecter la réglementation nationale et locale (lorsqu'elle existe). Dans le cas contraire, le dispositif sera en infraction. Il devra être mis en conformité, faute de quoi une procédure administrative, voire des sanctions pénales, pourront être prises à l'égard de la personne exploitant le dispositif.

Article L581-1 du Code de l'environnement

TAXABLE OU NON TAXABLE

Un dispositif publicitaire peut être assujéti à la TLPE ou exonéré, taxable ou non taxable. Chaque dispositif doit être déclaré annuellement avec le Cerfa 15702*02 avant le 1^{er} mars.

Article R. 2333-11 du CGCT issu du décret n° 2013-206 du 11 mars 2013

LA TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

La mise en place et le suivi de la Taxe sur la Publicité Extérieure constituent une mission complexe. Sa bonne application nécessite plusieurs compétences et outils. Notre offre d'accompagnement est sur mesure et s'adapte à vos objectifs, vos moyens humains et vos outils déjà en place.

Pourquoi appliquer la TLPE ?

- Limiter la pression publicitaire.
- Générer des recettes supplémentaires.
- Sensibiliser les activités à un affichage raisonné.
- Freiner la prolifération des panneaux publicitaires.

La TLPE, un enjeu politique

UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL

Communiquez de façon ciblée auprès des acteurs économiques pour expliquer l'origine de cette taxe et ses bénéfices.

ÉQUITÉ FISCALE

Grâce à un inventaire précis et un respect de la procédure, garantisiez l'équité fiscale et optimisez le montant de la recette.

SÉCURITÉ JURIDIQUE

Un chef de projet s'occupe de toute la procédure conformément au règlement en vigueur. Réduisez vos coûts internes de gestion et optimisez les délais de traitement*.

AIDE À LA DÉCISION

Nous vous conseillons sur la politique de taxation, grâce à des simulations concrètes et à une analyse quantitative et qualitative de votre parc publicitaire.

*Décret n° 2013-206.

LES SABLES D'OLONNE - Simulateur de taxe sur la publicité extérieure (TLPE)

Bienvenue sur le simulateur de Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE) des Sables d'Olonne.

Les tarifs des communes des Sables d'Olonne visent à voter en ligne et à être appliqués pour informer et vous accompagner dans la décision de la publicité en TLPE.

Pour toute question sur la TLPE, contactez-nous.

Téléchargez la Déclaration: [DECLARATION2013LESABLESDOLONNE.pdf](#)

Informations juridiques

Glossaire

Grille tarifaire

Enseignes (surface cumulée des supports)		Surfaces de 12 m²	Surfaces de 12 à 20 m²	Surfaces de plus de 20 m²
Montant en €	0,00 €	12,00 €	20,00 €	30,00 €
Réduction en %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Supports publicitaires (surface individuelle des supports)		Surfaces de 12 m²	Surfaces de 12 à 20 m²	Surfaces de plus de 20 m²
Horizontale	Montant en €	47,00 €	47,00 €	47,00 €
	Réduction en %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Non horizontale	Montant en €	10,70 €	10,70 €	10,70 €
	Réduction en %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Petites enseignes (surface individuelle des supports)		Surfaces de 12 m²	Surfaces de 12 à 20 m²	Surfaces de plus de 20 m²
Horizontale	Montant en €	47,00 €	47,00 €	47,00 €
	Réduction en %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Non horizontale	Montant en €	10,70 €	10,70 €	10,70 €
	Réduction en %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Options de calcul

Exclure les enseignes non visibles en ciel pour les publicités qui ont moins de 12 m² de surface d'enseignes cumulées (1)

Exclure les 50% des enseignes non visibles en ciel pour les publicités qui ont moins de 12 m² de surface d'enseignes cumulées (2)

Extrait du Simulateur de Taxe

Un accompagnement sur mesure

	AUTONOMIE Des outils pour gérer en toute autonomie !	ASSISTANCE Offrez-vous les services d'un chargé de compte externe !	INFOGÉRANCE Déléguiez toute la procédure de gestion de votre TLPE !
Mise à disposition du logiciel ARCHIBALD	✓	✓	✓
Hébergement de votre base de données	✓	✓	✓
Génération du Cerfa N°15702*02 pré-rempli par nos soins		✓	✓
Génération des courriers de la procédure		✓	✓
Traitement, analyse et enregistrement des retours déclaratifs		✓	✓
Assistance juridique au pré-contentieux		✓	✓
Plateforme de télédéclaration pour vos redevables	✓	✓	✓
Traitement des télédéclarations		✓	✓
Assistance à la facturation des redevables		✓	✓
Impression, mise sous pli et envoi de tous les courriers			✓
Mise à disposition d'une ligne téléphonique / mail sur toutes les correspondances			✓
Veille juridique		✓	✓



Pour vos redevables, facilitez la procédure !

UNE COMMUNICATION ADAPTÉE

- Dossier Presse.
- Annonce précensement.
- Guide du déclarant.

UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE DÉDIÉE

Avec l'infogérance, un expert répond de façon personnalisée à chacun de vos redevables.

UN SIMULATEUR TLPE

- Accessible depuis le site internet de la commune.
- Permet de réaliser des estimations du montant de la taxe.